



CLÉ EN MAIN

Des actus et articles à disposition pour vos sites web et bulletins municipaux

Sobriété énergétique : tous concernés

Dans le but de vous accompagner au mieux tout au long de l'hiver, SORÉGIES incite les habitants de la Vienne à s'inscrire aux alertes Ecowatt.



Ecowatt est un dispositif national, cocréé par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et l'Ademe, qui communique en temps réel le niveau de consommation d'électricité des Français. Ainsi en cas de tension sur les réseaux d'électricité au niveau régional, SORÉGIES vous préviendra par mail ou SMS afin que vous puissiez adopter les bons gestes pour baisser votre consommation ou la reporter à un autre moment.

SORÉGIES sollicite dès à présent ses clients par courrier, uniquement ceux dont elle ne dispose ni de l'adresse mail ni du téléphone portable, de façon à pouvoir les informer sans délai le moment venu. Les données collectées spécifiquement pour le dispositif Ecowatt ne seront utilisées que pour ces alertes, qui participent à l'effort de sobriété énergétique impulsé au niveau national.

Vous pouvez également compléter sans attendre le formulaire de collecte de données et de consentement (accessible depuis le QR code présent sur le courrier ainsi que sur vos factures) en cliquant sur le lien suivant : [Formulaire d'inscription à Ecowatt](#)



CLÉ EN MAIN

Des actus et articles à disposition pour vos sites web et bulletins municipaux

Sobriété énergétique : les communes réduisent le fonctionnement de l'éclairage public



Le gouvernement français vient d'annoncer un plan de sobriété énergétique qui vise à réduire collectivement nos consommations d'énergie de 10%.

Dans ce cadre, le comité du Syndicat ENERGIES VIENNE qui s'est tenu ce mardi 20 septembre 2022 a décidé d'agir sur les consommations des communes et notamment sur l'Eclairage Public (EP).

Ainsi, la décision a été prise de réduire uniformément le temps de fonctionnement de l'éclairage public situé sur les réseaux SRD. L'extinction sera généralisée de 22H00 à 6H30 à compter de début octobre jusqu'à la fin du mois d'avril 2023.

Grâce à cette décision collective, la consommation électrique totale du service « éclairage public » de l'ensemble des communes diminuera de 42%.